

Propriété intellectuelle (recommandation 31)

Le gouvernement convient que la position du Canada dans les négociations relatives à la propriété intellectuelle devrait refléter les intérêts de tous les Canadiens. Un régime international s'appliquant aux droits de propriété intellectuelle favorise un climat de certitude et de transparence propre à encourager le commerce. En outre, il stimule l'innovation et l'investissement en recherche et développement au Canada même et dans les pays où il exporte. Il facilite la signature d'accords de licence (pour le transfert technologique, par exemple) dans le but d'ouvrir de nouveaux débouchés ou d'élargir le champ d'action d'une entreprise déjà établie à l'étranger. Enfin, un régime de protection des droits de propriété intellectuelle permet de réaliser un équilibre entre les objectifs nationaux (la protection de la santé publique, par exemple) et de promouvoir l'intérêt public dans certains secteurs stratégiques.

Le Canada participera aux négociations internationales sur les droits de propriété intellectuelle et élaborera une position qui s'accorde avec les politiques nationales à cet égard et qui contribue à promouvoir les intérêts du Canada à mesure qu'ils se précisent grâce aux consultations menées auprès de la population. Le Canada entend également établir avec ses partenaires commerciaux des alliances qui l'aideront à obtenir des résultats favorables à ses intérêts.

Investissement et politique de concurrence (recommandations 32 à 34)

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation 32, qui affirme que les futures négociations de l'OMC sur l'investissement devraient définir clairement le concept d'expropriation. Il faut faire en sorte que le gouvernement conserve le droit d'adopter des règlements dans l'intérêt public tout en cherchant à protéger les intérêts des investisseurs canadiens à l'étranger.

Les accords actuels de l'OMC énoncent un certain nombre de règles se rapportant aux investisseurs étrangers et à leurs investissements, mais il n'existe pas d'accord multilatéral détaillé consacré à cette question au sein de l'organisation. Depuis trois ans, un groupe de travail de l'OMC se penche sur les liens entre le commerce et l'investissement dans le but de déterminer si de nouvelles disciplines devraient être mises en place. À la